



## Introduction

1. La réunion des Coordonnateurs nationaux pour le MED POL s'est tenue au Centro Congressi del Parco delle Terme di Sangemini (Italie), du 27 au 30 mai 2003. La réunion était en partie parrainée par l'association "Amici per la Vita Onlus", en coopération avec la Province de Terni et le Groupe Sangemini.
2. Les Coordonnateurs nationaux des Parties contractantes ci-après à la Convention de Barcelone ou leurs représentants ont assisté à la réunion: Albanie, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Croatie, Égypte, Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Malte, Maroc, République arabe syrienne, Slovénie, Tunisie, Turquie et Commission européenne.
3. Un observateur de l'Autorité palestinienne a également assisté à la réunion.
4. Les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies et les organisations intergouvernementales suivants ont été représentés: Programme des mers régionales du PNUE, Programme d'action mondial pour la protection de l'environnement marin des activités situées à terre (GPA/PNUE), Centre d'activités régionales pour une production propre (CAR/PP), Organisation mondiale de la santé (OMS), Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et Commission internationale pour l'exploration scientifique de la mer Méditerranée (CIESM).
5. Ont également assisté à la réunion les organisations non gouvernementales ci-après: "Amici per la Vita Onlus", CEFIC/EUROCHLOR et MAREVIVO.
6. La liste des participants est jointe au présent rapport en tant qu'annexe I.

## Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion

7. M. Mauro Paci, Maire de Sangemini, a souhaité la bienvenue aux participants à la réunion et à Sangemini, qu'il a décrite comme une petite commune connue depuis longtemps pour l'attention qu'elle accorde à la qualité de la vie et à l'environnement. Une grande importance y est accordée à la gestion durable de ses ressources en eau, qui lui assurent évidemment son principal produit, l'eau minérale. M. Paci a alors souhaité aux Coordonnateurs nationaux pour le MED POL plein succès dans leurs importants travaux.
8. M. Gianni Pelini, Directeur pour l'environnement de la Province de Terni, a souligné que, dans une province dotée de ressources abondantes en eau, il ne fallait ménager aucun effort pour protéger ce produit extrêmement précieux. Pour cette raison, des programmes étaient entrepris dans toutes les écoles de la province pour sensibiliser à la nécessité d'assurer une utilisation durable de l'eau, ressource précieuse pour l'avenir de l'humanité qu'il fallait gérer de manière à permettre aux générations futures de profiter pleinement de ses bienfaits. Bien que l'Ombrie soit une région sans littoral, les mesures prises pour gérer l'eau dans tout le bassin hydrologique avaient des conséquences directes sur la qualité de l'eau dans la Méditerranée.
9. M. Aldo Iacomelli, Ministère de l'environnement de l'Italie, a remercié tous ceux qui avaient contribué à l'organisation de la réunion. Ayant rappelé que l'abondante documentation qui devait être examinée par les Coordonnateurs nationaux représentait pour le MED POL un travail de deux années, il a souligné qu'il était temps aujourd'hui de se pencher sur l'avenir du MED POL, et en particulier sur son adaptation aux décisions prises au Sommet mondial sur le développement durable tenu à Johannesburg en 2002. Il serait nécessaire de recentrer le MED POL et la mise en oeuvre du PAS et d'aller de l'avant, par

exemple, en prenant en considération d'autres questions, telles que les sources d'énergie renouvelables. Il a ajouté qu'à la réunion de son Conseil de l'environnement en mars 2003, l'Union européenne (UE) avait pris conscience de la nécessité d'adopter des stratégies communes avec les pays qui avaient des responsabilités partagées à l'égard de la mer du Nord, de la Baltique et de la Méditerranée pour que les énormes défis en jeu puissent être relevés par tous les pays concernés. Cela fournissait aux Coordonnateurs nationaux pour le MED POL un cadre qui les préparait à proposer des politiques d'avenir pour approbation par les Parties contractantes à leur réunion de Catane en novembre 2003.

10. M. Sergio Illuminato, Président de "Amici per la Vita Onlus", a rappelé que depuis plus de dix ans, son organisation coopérait avec le PNUE et un grand nombre d'institutions publiques et privées de la Méditerranée pour encourager les autorités locales à attirer l'attention sur les priorités environnementales et à sensibiliser aux dommages causés à l'environnement. Dans le cadre de cet effort permanent, "Amici per la Vita Onlus", en coopération avec la Municipalité de Catane, proposait un nouveau projet intitulé "Observatoire de la communication pour la protection de l'environnement et une nutrition saine (OCSASA)", qui visait à diffuser une analyse actualisée de l'environnement marin et du risque de pollution de l'écosystème euro-méditerranéen et qui comprendrait des campagnes spécifiques d'information et d'éducation destinées aux jeunes et menées dans le cadre d'activités scolaires et universitaires et de projets intégrés de communication. Une étude détaillée serait consacrée aux données actuelles sur les questions d'environnement, de santé et de nutrition et un effort particulier serait fait pour favoriser la formation professionnelle et l'octroi de bourses d'études et de recherche. Une étude expérimentale en cours devait être achevée en novembre. Un rapport sur les résultats de cette étude serait présenté à la réunion des Parties contractantes à Catane.

11. M. Giancarlo Poli, Président du Groupe Sangemini, souhaitant la bienvenue aux participants, a indiqué que le Groupe dont il était le Président avait été créé il y a plus d'un siècle et avait inculqué une "culture" de conservation et de consommation d'eau minérale, à la fois à Sangemini et dans d'autres villes de l'Italie, au service de toute la population. Le Groupe s'était tenu au courant de toutes les technologies de pointe et des méthodes de préservation de l'environnement les plus modernes et, à cet effet, travaillait en étroite collaboration avec les partenaires intéressés aux niveaux local, national et international. C'était parce qu'il mesurait l'importance de la protection de l'environnement, et en particulier de la conservation des ressources en eau, qu'il avait accepté sans hésiter d'apporter son appui à cette réunion importante.

12. M. Elik Adler, Coordonnateur du Programme des mers régionales du PNUE, a souhaité la bienvenue aux participants au nom de M. Klaus Toepfer, Directeur exécutif du PNUE. Il a rappelé que cinq grands domaines de développement durable avaient été identifiés au Sommet mondial sur le développement durable: eau, énergie, santé, agriculture et diversité biologique. Ce n'était pas par hasard que le premier de ces domaines était l'eau qui méritait pleinement sa place au premier rang des objectifs internationaux. À cet égard, la réunion en cours avait une importance particulière car elle était appelée à orienter l'avenir du MED POL et à déterminer la manière dont il pourrait répondre au mieux aux besoins de la communauté méditerranéenne. Le PNUE n'avait pas ménagé son appui au PAM quand il avait été créé, il y a plus de 20 ans. Aujourd'hui, le PAM avait grandi et était devenu plus fort et plus indépendant. C'était désormais le programme phare du PNUE pour les mers régionales qui offrait à d'autres régions un excellent exemple de la manière dont 20 pays avaient uni leurs forces en prenant l'engagement politique de faire face à leurs problèmes communs et en combinant leurs ressources humaines et financières à cette fin. De ce fait, les approches adoptées dans la Méditerranée prenaient de l'importance pour les autres régions. Le PAM avait déjà fourni aux pays d'autres régions des orientations quant à la manière de conjuguer au mieux leurs efforts pour préserver leur avenir commun et, en tant que pionnier, il aurait un plus grand rôle à jouer à l'avenir pour aider des régions comme

l'Afrique de l'Est et de l'Ouest, l'Amérique latine et l'Asie du Sud-Est à suivre l'exemple méditerranéen.

13. M. F.S. Civili, Coordonnateur du MED POL, a remercié le Groupe Sangemini, la Municipalité de Sangemini, la Province de Terni et l'association "Amici per la Vita Onlus" pour leur appui et leur collaboration à l'organisation de la réunion. Il a félicité la Province de Terni qui offrait un bon exemple de gestion des ressources locales, en particulier de l'eau, et renforçait l'image de l'Italie en prenant soin de l'environnement. Enfin, il a remercié le Secrétariat du PNUE pour l'intérêt qu'il continuait de manifester à l'égard du programme méditerranéen.

#### **Point 2 de l'ordre du jour: Élection du bureau**

14. La réunion a élu à l'unanimité le Bureau suivant:

Président:	M. Aldo Iacomelli (Italie)
Vice-Présidents:	M. Samir Kaabi (Tunisie)
	M. José Rizo (Commission européenne)
Rapporteur:	Mme Alenka Malej (Slovénie)

#### **Point 3 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

15. La réunion a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document UNEP(DEC)/MED WG.231/1 et reproduit à l'annexe II au présent rapport.

16. La réunion des Coordonnateurs nationaux pour le MED POL a décidé d'appliquer, *mutatis mutandis*, le Règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux Protocoles y relatifs (UNEP/IG.43/6, annexe XI).

17. M. Civili a dit que la réunion était saisie d'un beaucoup plus grand nombre de documents que par le passé qui, pour la plupart, touchaient à la mise en oeuvre des composantes du Projet FEM. Toutefois, beaucoup d'entre eux étaient passés il y a plusieurs mois entre les mains des Coordonnateurs nationaux qui en connaissaient donc déjà la teneur. Certains avaient déjà été revus par le Secrétariat en fonction des observations reçues.

18. Le représentant de l'Espagne a remercié le Secrétariat et toutes les organisations participantes pour la documentation et s'est félicité en particulier de l'inscription du point 7 à l'ordre du jour (Orientations et stratégies futures du Programme MED POL: vers MED POL – Phase IV). La prochaine phase comporterait la création de liens avec la CMDD et avec les travaux sur la stratégie relative à l'environnement marin qui seraient menés par l'Union européenne (UE). Elle offrait l'occasion d'exercer une influence sur la politique de l'UE, qu'il ne fallait pas manquer. S'agissant de l'examen de la documentation, il fallait envisager d'organiser des réunions distinctes pour examiner les questions techniques, dont le nombre ne manquerait pas d'augmenter dès que le Protocole "tellurique" serait en vigueur, et de définir des mesures et des dates butoirs contraignantes. Il conviendrait d'adopter une approche sectorielle et d'envisager la possibilité de constituer des groupes de travail techniques sur les différentes questions.

19. M. Civili a remercié le représentant de l'Espagne pour avoir porté un jugement favorable sur les travaux du Secrétariat et formulé une proposition très constructive. Toutes les idées que celui-ci avait formulées à propos de la conception de la prochaine phase du MED POL figuraient dans le document UNEP(DEC)/MED WG.231/23, et le Secrétariat était

encouragé à progresser dans ce qui lui semblait être la bonne direction. Si la réunion adoptait la proposition tendant à constituer un groupe de travail technique pour suivre l'évolution et la mise en oeuvre du Protocole "tellurique" et du PAS, M. Civili serait très heureux de présenter cette proposition à la réunion des Points focaux du PAM en septembre 2003 et ensuite à la réunion des Parties contractantes.

**Point 4 de l'ordre du jour: Examen et approbation des activités menées dans le cadre du Programme MED POL au cours de la période biennale 2002-2003**

20. Le Président, faisant état du grand nombre de documents à examiner, a dit que trois seulement – UNEP(DEC)/MED WG.231/11, 21 et 22 – devaient être formellement adoptés par la réunion aux fins de présentation à la réunion des Points focaux du PAM en septembre 2003.

21. M. Civili a présenté le document consacré à l'examen des activités menées dans le cadre du Programme MED POL au cours de la période biennale 2002-2003 (UNEP(DEC)/MED WG.231/3) en expliquant qu'il avait été établi conformément à la nouvelle structure et en suivant les grandes lignes du Programme d'actions stratégiques. Il a indiqué que la structure organisationnelle et le tableau des effectifs du MED POL n'avaient fait l'objet d'aucun changement pendant la période biennale. La coopération avec les institutions des Nations Unies, en particulier l'OMS et le MEL/AIEA, avait été excellente. Elle avait peut-être été moins active avec la COI/UNESCO et l'OMM, mais des efforts étaient faits pour l'intensifier avec ces deux organisations. La coopération avec le CIS/ONUDI avait été systématisée en vue de participer au Projet FEM et des contacts étroits étaient maintenus avec la Commission européenne. En ce qui concernait l'assurance qualité des données liées à la surveillance continue des effets biologiques, M. Civili a appelé l'attention sur l'accord signé avec les Universités de Gênes et d'Alessandria en Italie. De plus, le document dont la réunion était saisie mettait en évidence les relations de travail étroites avec RAMOGE et la coopération avec l'initiative adriatique et ionienne, qui devait se développer. Il a ajouté que la coopération avec le FEM était permanente et que le FEM français (FFEM) avait alloué un montant d'environ 2 millions d'euros, essentiellement pour financer des études de pré-investissement.

22. M. Civili a expliqué que le MED POL avait fourni des données méditerranéennes pour l'évaluation globale des substances toxiques persistantes (STP) du PNUE et a noté avec satisfaction que les données avaient été jugées fiables et d'excellente qualité.

23. Il a indiqué que le Centre d'activités régionales pour une production plus propre (CAR/PP) participait de plus en plus étroitement aux activités du MED POL en raison de l'importance de son rôle dans le développement durable. La possibilité d'organiser des réunions conjointes des Points focaux du MED POL-CAR/PP avait été examinée mais, pour des raisons techniques, il n'avait pas été possible de le faire pendant la période biennale.

24. M. Victor Maciá, Directeur du CAR/PP, a brièvement décrit les activités du Centre ainsi que sa manière d'aborder la production propre. Il a souligné le fait que la pression exercée par l'industrie sur l'environnement était connue de tous, mais qu'il était nécessaire de concilier les ressources limitées et les besoins du développement. A cet effet, une production plus propre était un moyen qui pouvait être utilisé mais en gardant à l'esprit que toute mesure devait être adaptée à la situation locale.

25. En conclusion, M. Civili a indiqué que la préparation de la prochaine phase du MED POL avait déjà donné lieu à réflexion. Il était prévu que le Secrétariat rassemblerait des informations et des idées afin de pouvoir élaborer un texte préliminaire en 2004.

26. M. Adler a décrit la perspective plus vaste dans laquelle s'inscrivait le Programme des mers régionales, qui avait été réorienté à la suite du Sommet mondial sur le développement durable et de la vingt-deuxième session du Conseil d'administration du PNUE tenue en février 2003. Le Programme intéressait maintenant 17 régions et 140 pays, mais certaines de ses composantes en étaient encore au stade embryonnaire. Le PNUE administrait certaines conventions directement, alors qu'il n'avait aucun rôle officiel dans d'autres. Le Programme favorisait la gestion intégrée et le développement durable, la mise en place des structures nécessaires pour exécuter les activités et la mise en oeuvre de programmes de surveillance continue appelés à servir de base scientifique aux décideurs. Plusieurs domaines prioritaires avaient été définis: pollution due à des activités menées à terre; pollution générée par les navires et due à des activités menées en mer; impact de l'urbanisation et de l'aménagement côtier; conservation et gestion des ressources marines; surexploitation et épuisement des ressources biologiques; et surveillance continue et évaluation. Les nouvelles stratégies visaient à faire du Programme des mers régionales à la fois un instrument pour mettre en pratique les principes de développement durable et une plate-forme pour mettre en oeuvre des accords multilatéraux sur l'environnement et des programmes mondiaux, et favoriser un sentiment de maîtrise.

27. Pendant le débat, la future Stratégie marine de la Commission européenne mentionnée dans le document examiné a été accueillie avec satisfaction, mais il importait d'éviter le chevauchement des travaux et de s'appuyer sur ce qui avait déjà été fait.

28. En réponse, le Président a indiqué que le Gouvernement italien avait l'intention de faire avancer les travaux consacrés à la Stratégie marine de la Commission européenne pendant le mandat de l'Italie à la Présidence de l'Union européenne, et que lui-même présenterait une recommandation sur la question aux Points focaux nationaux du PAM et ensuite aux Parties contractantes.

29. Répondant aux préoccupations émises quant à la participation des pays non membres de l'UE à la Stratégie, le représentant de la Commission européenne a expliqué que la Stratégie n'aurait d'incidences juridiques que pour les membres de l'Union européenne, mais que tous les pays européens qui le souhaiteraient y seraient néanmoins associés. La Stratégie tiendrait compte des différences régionales et des priorités qui avaient déjà été fixées, et il ne serait pas question d'une stratégie unique applicable à tous les pays indépendamment de leurs spécificités. Il fallait aussi espérer que ce qui avait déjà été fait au niveau méditerranéen pourrait y être incorporé.

30. M. Civili a ajouté que l'élargissement de l'Union européenne aurait bien évidemment des répercussions sur le PAM. Il importait de préserver l'harmonie et il était prévu d'organiser une réunion avec la Commission pour examiner les incidences de la Stratégie sur le PAM. À cet égard, M. Civili a appelé l'attention sur un document informel, établi par le Secrétariat, qui comparait les objectifs et le calendrier du Programme d'actions stratégiques à ceux de la Commission européenne et au sujet duquel il souhaiterait avoir des commentaires. Le document a été distribué aux participants.

31. La réunion a noté que la Convention OSPAR tiendrait une réunion au niveau ministériel pour examiner la question de l'harmonisation avec la Stratégie marine de la Commission européenne et a suggéré que le PAM fasse de même.

Point 4.1 de l'ordre du jour: Mise en œuvre du Programme d'actions stratégiques et application du Protocole "tellurique"

*Plans d'action nationaux (PAN)*

32. Ouvrant le débat sur ce point, M. Civili a rappelé que les Plans d'action nationaux (PAN) fournissaient au niveau national le cadre de l'action concrète à mener pour lutter contre la pollution. Sur la base des travaux réalisés pendant la période biennale 2002-2003, et en particulier les lignes directrices pour l'établissement du bilan diagnostique national (BDN) et du bilan de base (BB) des émissions/rejets de polluants (UNEP(DEC)/MED WG.231/Inf.3), les pays étaient censés formuler leurs PAN respectifs en 2004 pour qu'ils soient prêts en 2005. Des fonds seraient encore disponibles en 2004 au titre du Projet FEM pour apporter une aide aux pays à cette fin, par exemple pour financer des réunions d'experts nationaux ou de parties prenantes nationales. M. Civili a fait observer qu'une série de réunions sous-régionales avaient été organisées pour faciliter le processus d'établissement par les pays du bilan de base des émissions/rejets.

33. M. Abousamra, Administrateur du Programme MED POL, a souligné, à propos des lignes directrices établies pour faciliter l'élaboration des PAN (UNEP(DEC)/MED WG.231/4), que les PAN devraient être élaborés suivant une approche partant de la base, du niveau local au niveau national, et qu'ils devraient être fondés sur les mêmes éléments géographiques que les BDN. Conformément aux lignes directrices, il fallait aussi adopter une approche participative, faisant intervenir un large éventail d'acteurs au niveau local, y compris les autorités locales, les ONG et les chambres de commerce et d'industrie. Il importait aussi d'indiquer dans les PAN les ressources financières nécessaires et d'y identifier les institutions et organismes responsables. Enfin, il faudrait aussi suivre une approche intégrée pour atteindre les objectifs fixés dans le PAS.

34. Mme Annie Muchai, Bureau de coordination du GPA/PNUÉ, a brièvement exposé les programmes d'action nationaux entrepris par le Programme d'action mondial avec les gouvernements. Elle a décrit l'approche "des hauteurs aux océans" ("*hilltops to oceans*") et les étapes de l'élaboration des programmes d'action nationaux, qui comprenaient: l'identification et l'analyse des problèmes; l'établissement des priorités; la gestion des objectifs et l'incitation à une large participation des parties prenantes; la coopération régionale; et l'identification, l'évaluation et la sélection des stratégies et programmes. Les éléments importants étaient le processus d'approbation politique nationale et la promotion de projets pilotes dans le cadre des programmes d'action nationaux.

35. Un certain nombre de Coordonnateurs nationaux ont accueilli avec intérêt les informations fournies. Ils ont relevé de nombreuses similitudes entre l'approche suivie par le GPA et le processus d'élaboration et de mise en oeuvre des PAN

36. Au cours du débat sur le calendrier proposé pour l'élaboration et l'adoption des PAN, il a été dans l'ensemble convenu que 2005 était une date butoir réaliste pour l'achèvement du processus. Toutefois, la question a été soulevée de savoir si les objectifs fixés dans le PAS (tels que la réduction de 50% de l'apport de DBO d'ici à 2005) étaient réalisables dans la pratique. À ce sujet, M. Civili a rappelé qu'à la dernière réunion des Parties contractantes (Monaco, 2001), il avait été décidé de ne pas procéder à une seule mise à jour générale du PAS, mais d'en examiner la mise en oeuvre, et par conséquent les objectifs et le calendrier, tous les deux ans afin d'évaluer les mesures qui avaient été prises et ce qui restait à faire. De fait, cela correspondait pratiquement à un processus de mise à jour en temps réel visant à maintenir le rythme de la mise en oeuvre en fonction de dates butoirs réalistes et de l'évolution socio-économique, technique et juridique aux niveaux international et régional.

37. M. Abousamra a ajouté que l'élaboration des BDN et des BB pour les émissions/rejets avait bien progressé dans la plupart des pays. Il était réaliste de penser que la plupart des BDN et des BB seraient achevés d'ici à octobre 2003. Cependant, le Secrétariat n'avait aucune information sur les progrès qui avaient été faits à cet égard en France et en Italie. Dès que les lignes directrices pour l'élaboration des PAN auraient été approuvées à la présente réunion et envoyées aux pays, le travail d'élaboration commencerait vers la fin de 2003 et serait terminé d'ici à la fin 2004, ce qui coïnciderait avec la prolongation du Projet FEM jusqu'en 2004. Toutefois, le Secrétariat n'avait guère reçu d'informations sur l'aide qui pourrait être nécessaire au niveau national pour mettre en place une structure institutionnelle appropriée (très importante pour assurer la durabilité du PAS) ou formuler les réglementations nécessaires. M. Abousamra a donc souligné qu'une aide pouvait être fournie dans ces deux domaines, en particulier jusqu'à la fin du Projet FEM.

38. En réponse à une demande de précision, M. Civili a fait savoir que l'Autorité palestinienne n'était pas éligible pour un financement au titre du Projet FEM, mais qu'elle pouvait recevoir des fonds au titre du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour des projets liés à la pollution due à des activités menées à terre et en mer.

39. Le Coordonnateur national de la France a expliqué que l'absence d'informations sur les mesures prises par son pays était due à un problème de rapport. Son pays avait fait beaucoup de progrès ces dernières années dans différents cadres, y compris celui de la mise en oeuvre des règlements et directives de l'Union européenne. Le problème tenait à l'identification des mesures prises en ce qui concernait la mise en oeuvre du PAS. À ce sujet, en fonction de l'année prise comme base, le Coordonnateur était persuadé que son pays pourrait s'acquitter de ses engagements, dont la réduction de 50% des rejets de DBO d'origine industrielle.

#### *Points chauds de pollution et zones sensibles*

40. M. Kamizoulis, spécialiste scientifique principal, OMS/MED POL, a présenté le deuxième rapport (UNEP(DEC)/MED WG.231/5) sur les points chauds en Méditerranée et a noté que la contribution du FEM à la préparation des études de pré-investissement dans les points chauds de pollution s'était révélée très utile pour l'actualisation des données s'y rapportant. Il y avait maintenant 12 rapports sur les points chauds de pollution venant de pays éligibles au titre du FEM et 7 au titre de pays non éligibles à ce titre.

41. M. Baric, Directeur du Projet FEM, a indiqué que le Projet FEM financerait la préparation d'au moins une étude de pré-investissement pour chaque pays éligible au titre du FEM. Pour le moment, outre les sept pays dans lesquels la préparation des études de pré-investissement était en cours, quatre autres recevraient directement un appui à cette fin du FEM français. La préparation des études de pré-investissement en était à différents stades dans les pays éligibles au titre du FEM, et il n'y avait jusqu'ici qu'un pays qui ne participait pas du tout au processus.

42. La Coordinatrice nationale de la Croatie a dit que son pays, qui avait reçu un appui de l'ICS/ONUDI dans le cadre du Projet FEM, avait engagé le processus des études de pré-investissement et établi le rapport intérimaire sur le premier des huit points chauds de pollution de la Croatie. Les études de pré-investissement concernant les autres points chauds devraient être mises en route.

43. La réunion est convenue que le Secrétariat pourrait utiliser formellement les lignes directrices pour lancer le processus d'établissement des PAN, après incorporation des modifications apportées par les Coordonnateurs nationaux pendant la réunion.

*Eaux usées municipales*

44. M. Kamizoulis, ayant présenté les documents UNEP(DEC)/MED WG.231/6 et Inf.6, a demandé à tous les représentants de faire part de leurs commentaires au sujet des lignes directrices sur le traitement et la réutilisation des eaux usées municipales et de communiquer au Secrétariat dans les deux mois les observations et suggestions qu'ils pourraient avoir à formuler. Il a relevé le point soulevé par le représentant de la France selon lequel il serait plus exact de se référer aux degrés de traitement primaires, secondaires et tertiaires, d'autant plus que certaines stations d'épuration combinaient aujourd'hui des procédés différents et que les normes pertinentes de l'UE étaient fondées sur les résultats et non sur les moyens.

*Déchets solides*

45. M. Kamizoulis a présenté les lignes directrices relatives à la gestion des détritiques côtiers pour la région méditerranéenne (UNEP(DEC)/MED WG.231/7). La réunion a pris note du point soulevé par le représentant de la France quant à la nécessité de se préoccuper de la réhabilitation des décharges, dont certaines étaient totalement illégales et beaucoup, en particulier celles qui contenaient des matières plastiques, causaient de véritables dommages aux eaux souterraines. M. Kamizoulis a indiqué que la question avait été examinée à la réunion d'experts désignés par les gouvernements à laquelle il avait été décidé de mettre en garde contre les sites d'élimination situés près des zones côtières. Il serait prêt à lancer un appel aux pays pour qu'ils prennent des mesures de réhabilitation des décharges.

46. Le représentant de la CIESM a dit que la situation concernant les détritiques côtiers était source d'une inquiétude de plus en plus vive dans le public. Pour y faire face, il faudrait mettre en place un système d'information et de surveillance continue pour faire en sorte que les municipalités et les autorités locales non seulement nettoient les plages mais aussi qu'elles fournissent des informations sur la nature et la quantité de détritiques ramassés.

47. M. Adler a félicité le Secrétariat pour ce qu'il a qualifié de document faisant date sur la gestion des détritiques côtiers et marins. Le Programme des mers régionales lancerait une initiative mondiale de lutte contre les détritiques marins, dont l'importance était énorme dans différentes parties du monde. Les Caraïbes et les mers de l'Asie du Sud-Est souffraient plus encore que la Méditerranée. L'initiative du PNUE bénéficiait déjà de l'appui d'autres institutions et deux gouvernements au moins étaient prêts à la financer. Le FEM était aussi sérieusement disposé à s'engager dans une activité qui aurait une portée mondiale et intéresserait trois mers régionales, y compris la Méditerranée, dans le cadre d'un projet pilote.

48. Pendant le débat sur la question des détritiques côtiers, il a été souligné que de grandes quantités de détritiques polluaient les îles et qu'il conviendrait peut-être de songer à interdire l'utilisation de certaines matières plastiques. Il a été suggéré aussi de faire davantage appel aux ONG et aux autorités municipales et locales. Les gouvernements seraient heureux que les problèmes de gestion des détritiques côtiers soient suivis et les mesures de prévention évaluées par le biais de réseaux de ville. Il a été convenu aussi que la participation des ONG était indispensable, mais qu'il fallait s'attaquer au problème à la racine grâce à l'éducation en matière d'environnement, à des changements dans les méthodes de production pour réduire le volume des déchets et à la ferme volonté d'assurer la gestion des détritiques.

49. Certains Coordonnateurs nationaux ayant déclaré avoir besoin de davantage de temps pour examiner les recommandations d'ordre juridique et institutionnel contenues dans la Section B.1 du document à l'examen, et étant donné que ce document ne faisait pas partie de ceux qui devaient être communiqués formellement aux Parties contractantes, un délai de deux mois serait prévu pour la présentation des commentaires.

*Pollution atmosphérique*

50. M. Civili a dit que le MED POL ne pouvait pas vraiment consacrer d'activités spécifiques à la pollution atmosphérique et devait se contenter d'exprimer l'espoir que les pays suivraient d'autres accords et cadres internationaux, tels que les directives de l'UE et le Protocole de Kyoto, et qu'ils informeraient le Secrétariat de l'évolution de la situation tous les deux ans. Un représentant a indiqué que les travaux menés, dans le cadre du PAS, en matière de réduction de la pollution contribueraient cependant indirectement à la réalisation des objectifs du Protocole de Kyoto. Le MED POL tiendrait les Parties contractantes informées, sur demande, des questions et décisions relatives au changement climatique, qui concernaient la région méditerranéenne.

*Pollution industrielle*

51. M. Civili a dit que les deux principales activités liées à la pollution industrielle lancées pendant la période biennale avaient trait à la finalisation des lignes directrices pour l'établissement des bilans diagnostiques nationaux et des bilans de base des émissions/rejets. La réunion était saisie notamment des lignes directrices pour la gestion des eaux usées industrielles dans la région méditerranéenne (UNEP(DEC)/MED WG.231/8), établies par l'OMS/MED POL, et des lignes directrices pour la gestion écologiquement rationnelle des usines de dessalement de l'eau de mer dans la région méditerranéenne (UNEP(DEC)/MED WG.231/12). Ce dernier document présentait un intérêt particulier parce que la réunion d'experts désignés par les gouvernements, tenue à Forlì (Italie) du 16 au 18 mai 2002, avait recommandé que les activités de dessalement figurent parmi les activités industrielles. Si cette recommandation était approuvée par les gouvernements, ce serait dire que les activités de dessalement tomberaient sous le coup des dispositions du Protocole "tellurique".

52. M. Civili a ajouté que le MED POL avait aussi consacré des documents à trois plans régionaux (UNEP(DEC)/MED WG.231/9, 10 et 11). Les documents avaient tous été adressés aux Coordonnateurs nationaux du MED POL pour observations, mais ils seraient revus compte tenu des commentaires formulés à la réunion en cours.

53. M. Kamizoulis a présenté les lignes directrices pour la gestion des eaux usées industrielles dans la région méditerranéenne (UNEP(DEC)/MED WG.231/8) qui avaient été établies par des experts et examinées à une réunion d'experts tenue à Split (Croatie) en mars 2003.

54. Mme Mar Santacana, CAR/PP, a fourni à la réunion un bref aperçu de la méthodologie et de l'approche utilisées pour la préparation du plan régional de réduction de 20% d'ici à 2007 de la génération de déchets dangereux par les installations industrielles dans les pays du PAM. Le CAR/PP, dans le cadre du projet FEM, avait été désigné pour la préparation du plan et celui-ci a été établi en étroite collaboration avec un cabinet de consultants. Le plan a été examiné à une réunion d'experts tenue à Barcelone (8-10 avril 2003) et mis sur l'intranet du Centre pour examen et modification par les Points focaux du CAR/PP et les Coordonnateurs nationaux du MED POL. Les commentaires reçus ultérieurement des Points focaux du CAR/PP avaient été incorporés dans le plan, qui serait maintenant examiné et approuvé par les Points focaux à leur Réunion (Barcelone 12-13 juin 2003) puis transmis aux Parties contractantes pour adoption. Elle a ajouté que, dans le cadre du PAS, le CAR/PP avait aussi élaboré des lignes directrices sur la meilleure pratique environnementale (MPE) pour l'utilisation rationnelle des engrais et la réduction des pertes de nutriments de l'agriculture, des lignes directrices pour l'application des meilleures techniques disponibles (MTD) et de la MPE dans les industries, et des lignes directrices pour

l'application des MTD et de la MPE dans les industries génératrices de DBO, de nutriments et de matières solides en suspension.

55. M. Abousamra a présenté les lignes directrices pour l'élaboration d'indicateurs de l'état écologique et de réduction du stress dans la région méditerranéenne (UNEP(DEC)/MED WG.231/18), mises au point par le Secrétariat en coopération avec des experts. Les lignes directrices avaient été envoyées aux Points focaux nationaux en février 2003, et leurs observations seraient prises en compte dans la version révisée.

56. M. Abousamra a ensuite présenté le plan régional pour la gestion des PCB et de neuf pesticides dans la région méditerranéenne (UNEP(DEC)/MED WG.231/9), qui traitait aussi du problème des dioxines et des furanes. Les pesticides qui pouvaient atteindre le milieu marin étaient essentiellement des produits chimiques obsolètes qui avaient déjà été interdits dans la plupart des pays méditerranéens tandis que la présence des PCB était généralement due à une mauvaise gestion. Les lignes directrices pour l'élaboration des plans de mise en oeuvre nationaux pour les POP, établies conformément aux dispositions de la Convention de Stockholm, avaient servi de base à de nombreuses dispositions du plan régional, les autres étant fondées sur l'inventaire des PCB et des pesticides dans la région méditerranéenne.

57. Enfin, M. Abousamra a présenté le plan régional pour la gestion des déchets dangereux, y compris un inventaire de ces déchets dans la région méditerranéenne (UNEP(DEC)/MED WG.231/10), en signalant qu'un grand nombre des données qu'il contenait étaient fondées sur celles que les pays avaient fournies au titre du système de rapports de la Convention de Bâle sur le transport des déchets dangereux et leur élimination. Le plan contenait des propositions sur la manière dont de nombreux pays méditerranéens, dans lesquels la gestion des déchets était insuffisante et qui manquaient de sites d'élimination, pouvaient traiter le problème. Il a aussi été proposé de renforcer les liens avec les centres régionaux de la Convention de Bâle.

58. Au cours du débat qui a suivi, plusieurs Coordonnateurs nationaux ont souligné qu'il importait de ratifier les textes révisés des Protocoles, qui servaient de base juridique aux activités du PAM et du MED POL. Certains ont aussi estimé qu'il fallait plus de temps pour examiner ces textes importants.

59. Un débat s'est engagé à propos de l'année de base à retenir pour procéder aux réductions proposées, car il semblait y avoir confusion quant à la question de savoir si cette année devrait être 2003, ou 1997, année d'adoption du PAS. Il a été ajouté que les pays dotés de maigres ressources financières auraient des difficultés à opérer ces réductions.

60. M. Abousamra a présenté le plan régional pour la réduction de 50%, d'ici à l'année 2005, de l'apport de DBO d'origine industrielle pour la région méditerranéenne (UNEP(DEC)/MED WG.231/11). Le plan était établi à partir des informations disponibles sur les points chauds dans presque tous les pays méditerranéens. M. Abousamra a attiré l'attention en particulier sur les tableaux 5.1 et 8.4, qui faisaient apparaître, le premier, les quantités estimatives de rejets industriels et, le second, le coût estimatif pour chaque pays de la réduction de 50% des rejets de DBO.

61. Au cours du débat sur le plan régional, plusieurs intervenants se sont interrogés sur les chiffres des rejets actuels de DBO. Le Secrétariat a expliqué que ces chiffres avaient été fournis par les pays eux-mêmes et qu'ils correspondaient uniquement aux rejets de DBO d'origine industrielle dans les points chauds, et non au total des rejets de DBO dans chaque pays. Il a été décidé de rectifier le chiffre du tableau 5.1 correspondant à l'Espagne – actuellement zéro – ou de le remplacer par une note explicative. Il a aussi été décidé de revoir les titres des différents tableaux pour éviter toute interprétation erronée des chiffres.

62. Plusieurs Coordonnateurs nationaux ont fourni des informations sur les mesures prises dans leur pays pour réduire les niveaux de rejets de DBO d'origine industrielle et sur les possibilités d'atteindre l'objectif de 50% fixé pour la réduction. Néanmoins, on a estimé que la date de 2005 fixée dans le PAS pour assurer cette réduction était dans la plupart des cas trop ambitieuse. Même quand les études et plans nationaux correspondants seraient achevés, il serait nécessaire de disposer de suffisamment de temps pour adopter les mesures d'ordre pratique et, le cas échéant, d'ordre juridique, qui s'imposaient. Il a donc été convenu que l'année 2010 serait fixée comme date butoir dans le plan régional et que la réduction de 50% serait au départ fondée sur les chiffres disponibles pour les points chauds et par la suite calculée en fonction des bilans de base des émissions/rejets, qui seraient finalisés vers la fin de 2003.

63. S'agissant des méthodes à appliquer pour obtenir cette réduction, plusieurs Coordonnateurs nationaux ont rappelé qu'il importait de mettre l'accent sur la prévention pour réduire les volumes de polluants générés à la source par les procédés industriels et non de se borner à prendre des mesures correctives, telles que le traitement des émissions à la fin du circuit de production. Le CAR/PP produisait un certain nombre de guides qui pourraient être très utiles pour orienter l'industrie vers des technologies moins polluantes et plus propres. Il conviendrait de promouvoir et de diffuser ces guides aussi largement que possible.

#### *Surveillance continue*

64. M. Civili a rappelé que la surveillance continue avait toujours été au centre des activités du MED POL depuis sa création dans les années 70. Maintenant, alors que la Phase III du MED POL touchait à sa fin, le principe de la surveillance continue dans la région avait bien progressé et permettait d'obtenir des données importantes et fiables, plaçant dans la perspective voulue l'appui à l'élaboration et à la mise en oeuvre du PAS. S'agissant de la qualité des données, un appui important était apporté par le Laboratoire de l'environnement marin de l'AIEA à Monaco et les Universités de Gênes et d'Alessandria. Toutefois, l'exécution générale des activités de surveillance continue au niveau national ne donnait pas toute satisfaction et la couverture géographique du programme de surveillance continue restait limitée. Il était donc important d'essayer de comprendre pourquoi certains des plus grands pays euro-méditerranéens, et en particulier l'Italie, la France et l'Espagne, éprouvaient des difficultés à harmoniser les moyens de s'acquitter de leurs obligations dans ce domaine conformément aux règlements du MED POL et de l'Union européenne. M. Civili a offert l'aide du Secrétariat pour surmonter tout problème à cet égard et a indiqué que des contacts fructueux avaient été établis avec l'Agence européenne pour l'environnement, qui avait proposé que les États méditerranéens membres de l'Union européenne fassent rapport directement au MED POL, lequel transmettrait les données à l'Agence. Si cette proposition pouvait être suivie d'effet, elle constituerait un progrès décisif. M. Civili a ajouté qu'un certain nombre de pays méditerranéens, non membres de l'Union européenne, continuaient aussi d'avoir des problèmes pour s'acquitter de leurs obligations.

65. Mme Çolpan Beken, Administratrice du Programme MED POL, a fait état des nouvelles activités qui s'inscrivaient dans le cadre du programme de surveillance continue du MED POL. La première consistait à élaborer une stratégie de surveillance continue de l'eutrophisation (UNEP(DEC)/MED WG.231/14). Plusieurs réunions techniques avaient été consacrées à la question et des contacts maintenus avec des experts, si bien que le MED POL était maintenant prêt à lancer son programme de surveillance continue de l'eutrophisation. Une seconde activité consistait à mettre en place une nouvelle base de données MED POL en MS Access. Les données disponibles de la phase III de MED POL (1999-2002) avaient été chargées dans la base de données en utilisant des procédures de validation des données. La version web de la base de données avait également été préparée et était maintenant accessible pour fournir des informations générales ainsi que l'inventaire

des données de la Phase III de MED POL. Mme Beken a demandé aux Coordonnateurs nationaux de donner des indications quant aux politiques d'accès à utiliser pour la base de données, à savoir, si les données pourraient être mises gratuitement à disposition sur l'Internet ou si leur accès devrait être limité. Enfin, elle a informé les Coordonnateurs qu'un CD-ROM contenant toutes les données validées des phases I et II du MED POL (1975 à 1992) avait été préparé en vue d'une large distribution. Ce CD-ROM a été distribué aux participants.

66. S'agissant de la question de la surveillance continue des eaux de baignade, M. Kamizoulis a rappelé qu'une réunion avait été prévue pour mettre au point les critères provisoires à appliquer aux eaux de baignade en Méditerranée, mais qu'afin d'en assurer l'harmonisation, il avait été jugé plus opportun d'attendre que l'Union européenne ait elle-même finalisé ses critères avant d'achever cette activité au niveau méditerranéen. Les critères de l'Union européenne devraient être finalisés avant la fin de l'année, et une réunion du MED POL pourrait donc être consacrée à la question vers la fin de 2003.

67. M. Civili a rappelé que des lignes directrices pour la surveillance permanente de la pollution des cours d'eau (UNEP(DEC)/MED WG.231/15) avaient été élaborées. Cela représentait un élargissement important des domaines d'intérêt du MED POL, conforme aux dispositions du nouveau Protocole "tellurique", dont la portée s'étendait à l'ensemble du bassin hydrologique de la Méditerranée. M. Civili a demandé aux pays qui ne l'avaient pas encore fait de communiquer leurs commentaires sur le projet de lignes directrices et a fait savoir qu'une réunion d'experts techniques serait consacrée à la question.

68. Au cours du débat sur la participation du MED POL aux activités de surveillance permanente des cours d'eau, il a été souligné que la surveillance permanente des cours d'eau et des estuaires était indispensable, car ils étaient les principaux responsables de la pollution de la mer Méditerranée due à des activités menées à terre. Les Coordonnateurs nationaux et les représentants des pays concernés sont convenus qu'il était nécessaire de s'efforcer davantage d'harmoniser les prescriptions de l'Union européenne et du MED POL dans ce domaine. À cette fin, il conviendrait d'intensifier les contacts avec l'Agence européenne, pour l'environnement, qui couvrirait non seulement les États membres de l'Union européenne, mais aussi les pays en voie d'adhésion à l'Union et d'autres pays. Il conviendrait aussi de s'attacher à promouvoir la synergie avec d'autres initiatives dans le même domaine, comme le réseau d'information du SEMIDE. Il faudrait aussi se soucier de présenter les lignes directrices sur la surveillance permanente de la pollution des cours d'eau de manière à indiquer clairement que cette initiative visait à mesurer les apports de polluants dans la mer conformément aux dispositions juridiques énoncées dans le Protocole "tellurique", le PAM ayant par conséquent l'obligation juridique d'entreprendre cette activité. Enfin, il a été rappelé que la plupart des cours d'eau traversaient des pays différents et qu'il fallait par conséquent établir une collaboration afin d'harmoniser les activités de surveillance permanente menées dans ces pays.

69. M. Hervé Thebault, Commission internationale pour l'exploration scientifique de la mer Méditerranée (CIESM), a exposé les activités consacrées par la CIESM à la surveillance scientifique des tendances et niveaux de base de la pollution dans la Méditerranée, en particulier dans le cadre du "Projet test-moule". La moule a été choisie comme bio-indicateur en raison de sa présence dans presque toute la Méditerranée et de son adéquation pour détecter les niveaux traces de contaminants. Un réseau d'instituts de recherche avait été mis en place dans 18 pays, qui couvrait par conséquent une grande partie du bassin méditerranéen. Des efforts étaient faits pour élargir ce réseau à d'autres pays de la Méditerranée et de la mer Noire. Le projet, qui serait d'abord axé sur les radionucléides présents en Méditerranée, serait ensuite élargi à d'autres contaminants traces. M. Thebault a demandé que les liens soient renforcés avec d'autres programmes méditerranéens afin d'améliorer la collaboration et d'éviter le chevauchement des travaux et s'est déclaré

convaincu que les activités de surveillance scientifique de la CIESM compléteraient utilement les travaux du MED POL. Il a ajouté que plus de détails, y compris le document de projet, se trouvaient sur le site web [www.ciesm.org](http://www.ciesm.org).

#### *Renforcement des capacités*

70. M. Kamizoulis a fait rapport sur les stages de formation nationaux qui avaient été consacrés au traitement des eaux usées municipales et aux systèmes d'inspection environnementale et sur ceux qu'il était prévu d'organiser, dont les détails figurent dans le document UNEP(DEC)/MED WG.231/3. Le matériel de formation avait été traduit dans les langues des pays dans lesquels les stages de formation avaient eu lieu, ce qui avait facilité la participation d'un grand nombre d'experts nationaux. Des stages de formation et des ateliers avaient été organisés sur la question en Albanie, à Chypre, en Croatie, en Espagne et en Jamahiriya arabe libyenne, et d'autres auraient lieu dans le courant de l'année en Algérie et en République arabe syrienne. Il était prévu de continuer à organiser des cours de formation nationaux en 2004.

71. M. Civili a dit que le METAP avait mené des activités de formation sur l'étude d'impact sur l'environnement (EIE) dans le cadre de la mise en oeuvre du PAS et du Projet FEM.

72. Le représentant de l'AIEA a exposé les activités menées par le Laboratoire pour l'environnement marin à l'appui du Programme MED POL et des pays méditerranéens. Un stage de formation, organisé à Monaco en juin 2002, avait été consacré à l'analyse des contaminants organiques dans le milieu marin. Un stage de formation sur l'analyse des métaux avait eu lieu à Monaco en octobre 2002, et des stages analogues seraient organisés en juin et octobre 2003. Le représentant a rappelé aux Coordonnateurs nationaux que le choix des candidats était un processus sélectif, si bien qu'il était important de joindre aux candidatures les renseignements voulus et de respecter les dates limites. Il a aussi demandé qu'on lui indique si des stages de formation aux techniques analytiques de pointe devraient être organisés au cours du prochain exercice biennal. Il a évoqué la réussite générale des exercices d'intercomparaison, mais a fait observer que certains pays n'avaient pas fourni de résultats. L'AIEA avait appuyé un projet de coopération technique auquel avaient participé les cinq pays d'Afrique du Nord et elle avait collaboré avec la CIESM au lancement du "Projet test-moule" méditerranéen.

73. Plusieurs intervenants se sont félicités des stages de formation nationaux et régionaux organisés ou co-organisés par l'OMS/MED POL, et une intervenante a indiqué que des chercheurs de son pays participaient régulièrement aux stages du MEL/AIEA à Monaco, qu'ils jugeaient très utiles. La Coordinatrice nationale de la Croatie a indiqué que son pays publierait les documents sur le fonctionnement et la gestion des usines de traitement des eaux usées qui avaient été traduits en croate et qui avaient été présentés pendant le stage de formation sous-régional.

#### *Participation du public*

74. M. Kamal, Fonctionnaire chargé de l'information du PAM, présentant les paragraphes pertinents du document UNEP(DEC)/MED WG.231/3, a dit que par participation du public il fallait entendre l'action menée pour assurer l'engagement actif et responsable de toutes les parties prenantes, en tant que bénéficiaires en dernier ressort, dans tout le processus de conception, planification, élaboration et mise en oeuvre de tout projet ou activité. Il a souligné qu'il ne faudrait pas voir dans l'action pour assurer cette participation une tâche supplémentaire à ne prendre en compte qu'au stade de la mise en oeuvre. Il a rappelé que les parties prenantes étaient les autorités locales, le secteur privé, les industries du secteur public, les ONG et toute autre partie concernée. Il a ajouté que le PAM procédait

actuellement à l'établissement, dans le domaine de la participation du public, d'une méthodologie commune qui serait intégrée dans les PAN.

75. Au cours du débat sur la question, il a été décidé qu'une recommandation serait rédigée pour la réunion des Points focaux aux fins de présentation aux Parties contractantes, au niveau ministériel, afin qu'elles accordent une attention particulière et donnent une forte impulsion au rôle essentiel de l'information et de la participation du public dans toutes les activités liées à l'environnement et au développement durable dans la région et à l'établissement de partenariats associant de multiples parties prenantes. Le Secrétariat a été prié de préparer un document d'information à l'intention de Points focaux nationaux et, ultérieurement, des Parties contractantes, dans lequel il exposerait les éléments essentiels et le canevas d'une stratégie régionale sur ces questions, qui serviraient de base à l'élaboration future de la stratégie. Il a été rappelé que cette stratégie devrait tenir compte des principes énoncés dans les instruments pertinents sur la question.

76. Le représentant de "Amici per la Vita Onlus" a dit que son association coopérait avec le PAM depuis plus de 12 ans pendant lesquels elle avait prêté son concours au MED POL en finançant et en organisant des campagnes de sensibilisation du public dans les domaines de la culture et de l'environnement. En coopération avec le Ministère italien de l'environnement et les autorités locales siciliennes, elle s'était engagée dans des activités visant à mettre en place l'Observatoire de la communication pour la protection de l'environnement et une nutrition saine (OCSASA). Après avoir exposé les premières activités de l'Observatoire, il a demandé que lui soit donnée l'occasion de faire rapport sur les résultats obtenus aux prochaines réunions des Points focaux et des Parties contractantes du PAM. Le Secrétariat a été prié d'apporter un appui, le cas échéant, à cette initiative.

#### *Autres activités liées au Protocole "tellurique" et au PAS*

77. M. Civili a dit que le MED POL avait reçu des fonds du Projet FEM pour actualiser la version de 1997 du Bilan diagnostique transfrontière (BDT). Le Secrétariat avait engagé une équipe d'experts et produit un avant-projet dont il espérait avoir la version finale vers la fin 2003.

78. M. Kamizoulis a indiqué que les projets de lignes directrices pour les systèmes d'inspection environnementale avaient été préparés sur la base des recommandations de la Réunion du réseau informel sur les inspections environnementales, tenue à Sorrento en 2001. Toutefois, on avait estimé qu'il fallait des informations supplémentaires pour faciliter l'application des lignes directrices si bien qu'un manuel de référence avait été élaboré pour aider les pays. Le MED POL avait aussi aidé les pays qui en avaient fait la demande à renforcer leurs systèmes d'inspection environnementale; un certain nombre d'activités avaient été menées en Jamahiriya arabe libyenne et en République arabe syrienne mais, dans ce dernier pays, la mise en oeuvre avait été lente en raison des difficultés de communication qui, il fallait l'espérer, s'aplaniraient.

#### *Coordination et mise en oeuvre du Projet FEM*

79. M. Civili a présenté la question en expliquant que toutes les activités du Projet FEM avaient été incorporées au titre des différentes composantes du Programme MED POL et que les seuls éléments qui n'avaient pas encore été présentés ni décrits étaient le mécanisme de coordination et les activités de gestion du Projet FEM menées pour assurer le suivi de la mise en oeuvre du Projet.

80. M. Baric a rappelé à la réunion que le Projet FEM, lancé en 2001, était au départ un projet triennal mais qu'en raison de la nomination tardive du Directeur du Projet et du retard dans les réponses de certains pays, il avait été proposé de le prolonger d'une année, jusqu'à

la fin de 2004. Il fallait espérer que cette proposition serait approuvée par l'Unité FEM/PNUE. Le Projet FEM, qui était très complexe, comportait plus de 50 activités spécifiques, dont la plupart avaient été incorporées dans le Programme MED POL. Les autres concernaient la préparation d'un Plan d'actions stratégiques pour la biodiversité (BIO PAS) dans la Méditerranée et des activités de mise au point d'instruments économiques pour assurer la durabilité du PAS à long terme. En outre, il y avait trois comités de coordination et de gestion des différentes activités au titre du Projet: le Comité directeur interorganisations, le Comité de coordination et le Comité technique ad hoc. Au niveau national, des comités interministériels devraient être créés pour coordonner toutes les activités liées à la préparation des PAN, avec le concours financier du Projet FEM. Une réunion de donateurs qu'il était prévu d'organiser en septembre 2001 aurait lieu en novembre 2003, en même temps que les réunions du Comité directeur interorganisations et du Comité de coordination, et toute invitation à accueillir ces réunions serait bienvenue.

81. Le représentant de l'Espagne a salué l'efficacité de la coordination entre les gestionnaires du projet FEM et les partenaires du projet et a proposé que le modèle de structure mis au point soit utilisé pour les phases ultérieures, en particulier celles qui avaient trait à la mise en oeuvre, et serve de base au MED POL pour faire part à la CMDD de son expérience en matière de coordination interorganisations.

82. M. Adler a également félicité les Secrétariats du MED POL et du FEM pour ce qu'il a décrit comme un modèle de bonne coopération. Il y avait un certain nombre de projets FEM dans d'autres mers régionales, mais celui dont il était question était le seul pour lequel l'organisme d'exécution était le Secrétariat d'un programme des mers régionales. La contribution du FEM au PAM avait été considérable et, sans elle, il aurait fallu de nombreuses années encore au PAM pour achever ses travaux, mais le Projet FEM était de durée limitée, malgré une prolongation probable, et le PAM devrait prendre des mesures pour faire en sorte que ses activités se poursuivent une fois que les financements au titre du Projet FEM auront pris fin. D'autres représentants se sont joints à M. Adler dans son éloge de la bonne coopération entre les Secrétariats.

### *Rapports*

83. M Civili a présenté les lignes directrices sur l'évaluation de l'efficacité du Programme d'actions stratégiques pour la région méditerranéenne (UNEP(DEC)/MED WG.231/16), la stratégie d'élaboration d'indicateurs méditerranéens de pollution marine (UNEP(DEC)/MED WG.231/17), les lignes directrices pour le formulaire d'inventaire des émissions et transferts de matières polluantes (IETMP) (UNEP(DEC)/MED WG.231/Inf.10), les documents sur le projet pilote ETMP méditerranéen: mise en place d'une base de données et d'un site web (UNEP(DEC)/MED WG.231/Inf.11), et simulation du processus ETMP (UNEP(DEC)/MED WG.231/Inf.12). Les rapports constituaient un élément important du système de la Convention de Barcelone, et un mécanisme de rapports avait été mis au point et était mis à l'épreuve dans plusieurs pays. Il avait été prévu à l'origine que les rapports sur l'efficacité de la mise en oeuvre du PAS s'inscriraient dans le cadre du système régulier de rapports, mais on avait finalement estimé que, pour le moment, en raison de sa complexité, le mécanisme mis au point ne pouvait pas être intégré dans un système unique et devrait être mis à l'épreuve séparément en vue de sa simplification, intégré ultérieurement au système régulier de rapports. Les lignes directrices relatives aux rapports sur le PAS avaient été énoncées dans le document UNEP(DEC)/MED WG.231/16.

84. En matière de rapports, une nouvelle approche était incorporée dans les activités relatives à l'établissement des IETMP et des lignes directrices spécifiques pour le formulaire IETMP étaient mises à l'épreuve dans le cadre d'un projet pilote à Alexandrie (Égypte). Les 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2003, une réunion serait organisée à Alexandrie pour examiner les

résultats du projet pilote quant à la méthodologie utilisée et définir les mesures à recommander pour l'avenir.

85. Après avoir souligné l'importance des indicateurs tendanciels, M. Civili a dit que les premiers résultats des travaux de mise au point des indicateurs étaient prometteurs.

86. M. Abousamra a ajouté que, si les lignes directrices pour l'évaluation de l'efficacité du PAS étaient approuvées par les Parties contractantes, il était envisagé d'assurer une formation à l'application du système de rapports en 2004 ou 2005.

87. Au cours de la discussion qui a suivi, plusieurs intervenants ont été d'avis que le système était trop complexe tandis que d'autres ont estimé qu'il devait être complet afin d'avoir une idée claire de la situation, quitte à ce qu'il soit simplifié et affiné par la suite, si nécessaire. On a souligné qu'il importait de tenir compte des systèmes de rapports appliqués dans d'autres organisations, telles que la Commission européenne, et de la nécessité de rester en liaison étroite avec le CAR/PP. Toutefois, le système de la Commission européenne.

88. M. Civili a répondu que simplifier le système reviendrait à omettre de nombreuses informations. Il a signalé que le système de rapports du PAS finirait par être intégré au système de rapports régulier du PAM, une fois qu'il aura fait ses preuves.

89. M. Abousamra a dit que le système de rapports du PAS avait été harmonisé avec celui du PAM et que les informations qu'il fournirait étaient nécessaires pour compléter les tableaux relatifs au Protocole "tellurique". La mise en oeuvre des PAN constituerait la première étape, à la suite de laquelle le système de rapports du PAS démarrerait. Dans l'intervalle, des projets pilotes pourraient être entrepris pour évaluer le système, qui serait revu en fonction des résultats obtenus.

90. M. Adler a déclaré qu'un système complexe de rapports exigeait des efforts qui étaient parfois démesurés par rapport aux résultats. L'établissement de rapports représentait une lourde charge pour les petits pays et la Division des Conventions relatives à l'environnement du PNUE s'efforçait d'harmoniser les systèmes de rapports au titre des différentes conventions de manière à faciliter la tâche de ces pays.

91. La représentante de l'Égypte a fait rapport à la réunion sur le projet pilote ETMP entrepris à Alexandrie. Elle a expliqué que le projet comportait quatre phases: sélection des industries dans différents secteurs; stage de formation de trois mois en Italie pour le personnel concerné; mise en oeuvre du projet; et suivi, avec établissement de rapports et de diffusion d'information. Les résultats avaient été des plus encourageants et seraient examinés à la prochaine réunion d'Alexandrie.

92. M. Civili a exprimé ses remerciements pour l'appui apporté au projet par les autorités locales d'Alexandrie.

93. M. Abousamra a appelé l'attention sur le document UNEP(DEC)/MED WG.231/17 qui avait été établi en application d'une décision prise à la Douzième réunion ordinaire des Parties contractantes. Les indicateurs étaient axés sur la conduite à suivre et avaient été mis au point à une réunion d'experts MED POL et de représentants de l'Agence européenne pour l'environnement, du Plan Bleu et des membres de la CMDD. Le document contenait des propositions d'action à court terme (2004-2006) et à long terme (2006-2010).

Point 4.2 de l'ordre du jour: Application du Protocole "immersions"

94. M. Civili a présenté les trois documents figurant au titre de ce point de l'ordre du jour: rapport sur les activités d'immersion dans la région méditerranéenne au cours de la période 1995-2001 (UNEP(DEC)/MED WG.231/20), lignes directrices sur l'immersion des plates-formes ou autres ouvrages placés en mer (UNEP(DEC)/MED WG.231/21), lignes directrices sur l'immersion des matières géologiques inertes non polluées (UNEP(DEC)/MED WG.231/22). Il a expliqué que le premier document se présentait sous forme de résumé car le rapport final n'était pas prêt, mais avec l'entrée en vigueur imminente du nouveau Protocole "immersions", on a jugé qu'il serait utile de procéder à une évaluation des activités d'immersion pendant la période considérée sur la base des réponses des pays à un questionnaire et d'autres données rassemblées dans d'autres cadres, tels que la Convention de Londres. Le deuxième document était le fruit de négociations prolongées avec les pays et était prêt pour adoption à la réunion. Le troisième, qui couvrait en grande partie le même domaine que la Convention de Londres, était également présenté à la réunion pour adoption.

95. M. Abousamra a dit que le rapport sur les activités d'immersion, qui avait été établi à partir des renseignements fournis par 15 pays – six pays n'ayant pas répondu – montrait clairement que certains considéraient encore la mer comme un dépotoir. Il conviendrait que le Protocole "immersions" amendé soit ratifié d'urgence afin de réduire les activités d'immersion dans la Méditerranée et il importait que les pays méditerranéens se soucient sérieusement des dispositions du Protocole correspondant de l'OMI. Les lignes directrices relatives à l'immersion de plates-formes ou autres ouvrages placés en mer, qui allaient dans le sens des lignes directrices en préparation dans le cadre de la Convention OSPAR et de la Convention de Londres, comportaient une procédure de consultation demandée par l'UE, aux termes de laquelle les pays étaient tenus de consulter leurs voisins au sujet de leurs futures activités d'immersion. Les lignes directrices relatives à l'immersion de matières géologiques inertes non polluées, qui comprenaient la même procédure de consultation, avaient été établies à partir des lignes directrices pertinentes de la Convention de Londres, mais incluaient un nouveau concept afin de spécifier et de déterminer si les matières inertes étaient polluées par des produits chimiques (partie B, par. 1.4).

96. Le représentant de l'Espagne, lançant un appel – en sa qualité de Vice-Président de la Convention de Londres – aux Coordonnateurs nationaux pour qu'ils encouragent leurs gouvernements à ratifier le Protocole "immersions" amendé de 1996, a fait l'éloge des deux séries de directives dont la réunion était saisie. Il ne pensait pas, toutefois, que les lignes directrices relatives à l'immersion des matières géologiques inertes non polluées devraient être adoptées en tant que règle fixe pour l'application du Protocole "immersions" avant que le terme "matière inerte" ne fasse l'objet d'une définition claire dans le cadre de la Convention de Londres, probablement en octobre 2003. Il a également appelé le Secrétariat à préparer des lignes directrices complémentaires sur les immersions dans d'autres domaines (par exemple, les récifs artificiels).

97. Le représentant du MEL/AIEA a estimé que la formule exprimant le facteur d'enrichissement à la page 6 des lignes directrices relatives aux matières géologiques inertes non polluées était quelque peu vague du fait que l'élément de référence, N, et le coefficient de normalisation du métal dans l'abondance naturelle n'étaient pas précisés. Une définition appropriée de ce coefficient, peut-être établie à partir des caractéristiques géochimiques du site d'immersion proposé, permettrait de clarifier si certaines matières "naturelles", telles que les déchets miniers, pourraient être immergées.

98. La réunion a approuvé les deux séries de lignes directrices, telles qu'amendées et elle a prié le Secrétariat de les présenter pour adoption à la réunion des Points focaux du PAM en septembre 2003 et à la réunion des Parties contractantes en novembre 2003, étant entendu que, dans la version finale des lignes directrices relatives aux matières géologiques

inertes non polluées, il serait tenu compte de toute décision qui pourrait se dégager de la Convention de Londres.

Point 4.3 de l'ordre du jour: Application du Protocole "déchets dangereux"

99. À la suite de plusieurs interventions, la réunion a recommandé que le Secrétariat adresse une lettre aux Points focaux du PAM pour les inviter à assurer d'urgence la ratification de tous les Protocoles, nouveaux et amendés, à la Convention de Barcelone. La réunion a aussi autorisé le Secrétariat à soulever la question politique de la ratification à la réunion des Parties contractantes en novembre 2003.

100. M. Guerrieri, représentant de MAREVIVO, après avoir félicité le MED POL et le FEM, a fait part de ses inquiétudes quant au grand nombre d'activités couvertes par le Protocole tellurique et le PAS. Il a souligné le fait que seuls les pays ayant déjà ratifié la Convention de Barcelone amendée et ses Protocoles devraient bénéficier des contributions des donateurs. Enfin, il a appelé à une plus étroite collaboration avec les pays de la Mer Noire.

**Point 5 de l'ordre du jour: Activités proposées pour la période biennale 2004-2005**

**Point 6 de l'ordre du jour: Considérations budgétaires par rapport au programme de travail 2004-2005**

101. M. Civili, exposant les activités que le MED POL se propose d'entreprendre pendant la période biennale 2004-2005 (UNEP(DEC)/MED WG.231/23) ainsi que les activités proposées et le budget provisoire du MED POL pour la période biennale 2004-2005 (UNEP(DEC)/MED WG.231/L.1), a souligné que les montants budgétaires présentés fournissaient uniquement une indication des proportions relatives de l'allocation proposée en fonction des ressources disponibles. Toutefois, en l'absence de toute indication quant au montant réel que pourrait atteindre le budget global du PAM, le montant annuel de 750 000 dollars avait été retenu (sur la base du montant alloué en 2003) comme chiffre purement indicatif.

102. M. Civili a réaffirmé que le prochain exercice biennal serait une période décisive pour le MED POL car la Phase III se terminerait à la fin de 2005. Il fallait placer la rénovation du Programme MED POL dans le contexte d'un certain nombre d'événements importants, parmi lesquels les plus importants étaient les décisions prises au Sommet mondial sur le développement durable et l'élargissement de l'Union européenne, qui touchaient directement plusieurs pays méditerranéens. Ce contexte offrait la possibilité de renforcer et de rénover le MED POL. Il faudrait donc s'efforcer sérieusement de recentrer le programme sur les décisions prises au Sommet mondial et de créer des synergies positives avec l'action à mener au niveau de l'Union européenne. M. Civili a ajouté que l'intention était de faire en sorte que le processus de mise au point d'une nouvelle phase du MED POL ait un caractère très participatif, associant tous les Coordonnateurs nationaux dans le cadre de réunions officielles et par le biais de contacts plus informels. La nouvelle phase proposée pour le MED POL porterait sur la période 2006-2013 qui serait assez longue pour achever un grand nombre des activités entreprises et pourtant suffisamment courte pour pouvoir prévoir avec un degré de certitude raisonnable les besoins nationaux et régionaux.

103. Au sujet des activités proposées pour la période 2004-2005, M. Civili a dit qu'une grande place continuerait d'être faite à la mise en oeuvre du PAS et à l'octroi aux pays d'une aide à la préparation des PAN qui, s'ils sont assurés avec efficacité, pourraient se révéler déterminants pour la réduction effective de la pollution dans la région. Les activités de surveillance continue et de renforcement des capacités seraient aussi poursuivies et développées, et les systèmes de rapports mis à l'épreuve. Des relations étroites seraient

maintenues avec les organismes des Nations Unies concernés, en particulier l'OMS et le MEL/AIEA et le GPA/PNUE et d'autres Programmes des mers régionales. La collaboration serait aussi resserrée avec les Centres d'activités régionales, en particulier avec le CAR/PAP en matière de durabilité du PAS et le CAR/PP en matière de prévention de la pollution industrielle. Les relations seraient intensifiées avec la Commission européenne et l'Agence européenne pour l'environnement. M. Civili a évoqué en particulier la possibilité de travailler en collaboration avec l'Agence à l'actualisation du rapport sur l'état de l'environnement en Méditerranée, dont la première version avait été publiée en 1999 et qui pourrait être élargi compte tenu des données tirées des bilans de base et des rapports actualisés sur les points chauds. Étant donné la tendance croissante à centrer l'action aux niveaux sous-régional et local, le renforcement de la coopération avec les accords sous-régionaux, tels que RAMOGE et l'Initiative adriatique et ionienne, serait encouragé. Enfin, une des questions les plus importantes avait trait à la prolongation possible du Projet FEM pendant la phase de mise en oeuvre du PAS. Compte tenu de l'exécution réussie du Projet FEM en cours, les premiers contacts avaient suscité auprès du FEM une réaction favorable à la mise au point de nouveaux projets régionaux et/ou sous-régionaux.

104. Au cours du débat sur cette question, plusieurs Coordonnateurs nationaux se sont déclarés généralement en accord avec les activités proposées et le budget provisoire. Ils ont aussi félicité le MED POL pour la réussite du Projet FEM. Par ailleurs, un certain nombre d'idées générales ont été formulées pour orienter les activités futures du Programme, dont la nécessité de tenir compte du Plan de mise en oeuvre adopté par le Sommet mondial sur le développement durable et de réorienter le MED POL vers le développement durable et des activités de prévention de la pollution. Il a été convenu que le MED POL devrait assurer activement le suivi du Projet FEM, qui avait fait naître beaucoup d'attentes dans la région. De nombreux Coordonnateurs nationaux ont souligné qu'il fallait collaborer de près avec l'Union européenne et faire en sorte que les obligations qui incombent aux Parties contractantes soient harmonisées avec celles qu'ils ont à assumer au niveau européen.

105. Il a aussi été suggéré, afin de garantir le partenariat et la participation et pour alléger la tâche du Secrétariat, de demander aux pays ou aux ONG de se charger de la préparation des documents techniques conformément aux objectifs du MED POL. Ces documents pourraient ensuite être examinés par des groupes d'experts et communiqués aux Coordonnateurs nationaux du MED POL.

106. S'agissant du financement du MED POL en tant que programme le plus important au sein du PAM, plusieurs Coordonnateurs nationaux ont été d'avis que les montants disponibles pour les différentes activités étaient très faibles, ce qui était particulièrement grave étant donné les indications selon lesquelles le budget global du Programme pour l'exercice 2004-2005 risquait de ne pas augmenter. On a aussi insisté sur le fait qu'il fallait prendre grand soin de veiller à ce que l'affectation des fonds soit aussi transparente que possible et que la manière dont les activités proposées contribueraient aux objectifs du PAM ainsi que les activités spécifiques qui seraient entreprises soient clairement indiquées au titre de chaque rubrique. Il a été proposé d'apporter un certain nombre de modifications précises aux recommandations énoncées dans le document UNEP(DEC)/MED WG.231/23. Les recommandations, telles qu'amendées compte tenu du débat, figurent à l'annexe III au présent rapport.

**Point 7 de l'ordre du jour: Orientations et stratégies futures du programme MED POL: vers MED POL – Phase IV**

107. M. Civili a présenté le document sur les orientations et stratégies futures du MED POL (UNEP(DEC)/MED WG.231/24), qui était censé offrir matière à réflexion sur la prochaine phase du MED POL. S'agissant de l'avenir du MED POL, le document exposait et expliquait deux options de gestion possibles, à savoir l'approche "gestion des bassins versants" et l'approche "écosystème". La réunion a pris note du document avec satisfaction.

108. Une troisième option de gestion à prendre en considération a été suggérée ultérieurement: l'approche "prévention de la pollution" dans le secteur industriel.

**Point 8 de l'ordre du jour: Questions diverses**

*Treizième réunion ordinaire des Parties contractantes, 11-14 novembre 2003, Catane (Italie)*

109. Mme Marina Noe, Adjointe au Gouverneur de la Région sicilienne, a souligné l'importance des travaux effectués par le PAM pour sa région. Tous les responsables au niveau politique devraient avoir pour objectif de protéger l'environnement et d'assurer une meilleure qualité de vie aux futures générations. La Région sicilienne s'intéressait vivement aux travaux du PAM qui faciliteraient l'adoption de règlements locaux pour protéger l'environnement ainsi que la prise de conscience du public. Dans ce contexte, il serait procédé prochainement à une révision du rôle et des fonctions du Centre d'activités régionales de Palerme (CAR/TDE), qui ferait l'objet d'une proposition aux Parties contractantes.

110. M. Umberto Scapagnini, Maire de Catane, a déclaré que la réunion des Parties contractantes serait un événement important non seulement pour l'environnement, mais aussi pour le développement durable dans tous les pays méditerranéens. La réunion serait le témoin du lancement de l'Observatoire de la communication pour la protection de l'environnement et une nutrition saine (OCSASA), qui se révélerait être un instrument précieux pour la promotion de la protection de l'environnement. M. Scapagnini a donné à la réunion l'assurance que les autorités de la ville de Catane feraient tout leur possible pour assurer le succès de la réunion et l'instauration de la paix dans la Méditerranée.

111. M. Civili, prenant la parole au nom du Secrétariat du PAM, a exprimé ses remerciements pour l'appui apporté par la Région sicilienne à la Convention de Barcelone et ses institutions ainsi que pour sa réelle volonté de protéger l'environnement méditerranéen.

112. M. Adler, prenant la parole au nom du PNUE/Nairobi et du GPA/PNUE, a appelé l'attention sur l'importance du rôle joué par la Sicile dans l'histoire du PAM. Les autorités siciliennes mettaient en oeuvre des efforts considérables et dignes d'éloges pour assurer le succès de la réunion des Parties contractantes.

113. Mme Muchai a indiqué que le GPA/PNUE envisageait d'offrir une assistance financière au MED POL pour ses activités liées au GPA. Le Coordonnateur national de l'Italie a ajouté que son pays envisageait une assistance au MED POL du même type.

114. M. Guerrieri a informé les participants des recommandations qui avaient été faites aux Points focaux du PAM par un Atelier qui marquait la fin d'une campagne d'une durée de deux ans intitulée « Mediterraneo DOC – Droits, obligations, contrôle pour une mer de qualité ». Les recommandations visaient à contribuer aux efforts des pays méditerranéens et du PAM dans leur lutte pour améliorer la qualité de la mer Méditerranée et concernaient la gouvernance, la sécurité maritime et les déchets solides. MAREVIVO a indiqué son intention

de transmettre ces recommandations aux Parties contractantes lors de leur prochaine réunion à Catane.

**Point 9 de l'ordre du jour: Adoption du rapport de la réunion**

115. La réunion a adopté le présent rapport sur la base du projet de rapport figurant dans le document UNEP(DEC)/MED WG.231/L.2.

**Point 10 de l'ordre du jour: Clôture de la réunion**

116. À la suite de l'échange usuel de félicitations, le Président a prononcé la clôture de la réunion à 13h30 le vendredi 30 mai 2003.

## ANNEXE I

## LISTE DES PARTICIPANTS

<b>ALBANIA</b> <b>ALBANIE</b>	<b>EUROPEAN UNION</b> <b>UNION EUROPEENNE</b>
<b>Mr Besnik Baraj</b> Deputy Minister Ministry of Environment 27 Rruga e Durrës Tirana Albania Tel: +355 4 225134 Fax: +355 4 270625 E-mail:albnea@albnet.net	<b>Mr José Rizo</b> European Commission Directorate General for Environment Unit B1, Water, the Marine and Soil BU 7 3/133 200 rue de la Loi B-1049 Brussels Belgium Tel : +32 2 2950106 Fax : +32 2 2968825 E-mail:jose.rizo-Martin@cec.eu.int
<b>BOSNIA and HERZEGOVINA</b> <b>BOSNIE et HERSEGOVINE</b>	<b>EGYPT</b> <b>EGYPTE</b>
<b>Ms Dalila Jabucar</b> Senior Researcher Hydro Engineering Institute S. Tomica 1 71000 Sarajevo Bosnia and Herzegovina Tel: +387 33 207949 Fax: +387 33 207949 E-mail:dalila.jabucar@heis.com.ba	<b>Ms Fatma Mohamed Abou Shouk</b> Egyptian Environmental Affairs Agency (EEAA) Alexandria Regional Branch Kilo 21 Road Al Amreya Alexandria Egypt Tel: +203 3024477, +20122144830 Fax: +203 3024477 E-mail:faboushouk@mailcity.com
<b>CROATIA</b> <b>CROATIE</b>	<b>FRANCE</b> <b>FRANCE</b>
<b>Ms Margita Mastrovic</b> Head Marine and Coastal Protection Unit Ministry of Environmental Protection and Physical Planning Užarska Ulica 2/I HR-51000 Rijeka Croatia Tel: +385 51 213499 Fax: +385 51 214324 E-mail: margita.mastrovic@mzopu.hr	<b>Mr Philippe Crouzet</b> Head of mission "International and Methodologies" Institut français de l'environnement (IFEN) 61, bd Alexandre Martin – F F-45000 Orléans cedex 1 France Tel: +33 238 797888 Fax: +33 238 797870 Mobile: +33 0608500290 E-mail: philippe.crouzet@ifen.fr
<b>CYPRUS</b> <b>CHYPRE</b>	<b>GREECE</b> <b>GRÈCE</b>
<b>Mr Loizos Loizides</b> Fisheries and Marine Research Officer A Department of Fisheries and Marine Research Ministry of Agriculture, Natural Resources and Environment 13 Aeolou Street Nicosia 1416 Cyprus Tel : +357 22 807807 Fax : +357 22 775955 E-mail:lloizides@cytanet.com.cy	<b>Ms Maria Hatzigianni</b> Biologist - Water Section Ministry of the Environment, Physical Planning and Public Works 147 Patission Street GR-112 51 Athens Greece Tel : +30 210 8650106, 8645762 Fax : +30 210 8662968 E-mail: alazarou@edpp.gr

<b>ISRAEL</b> <b>ISRAEL</b>	<b>MALTA</b> <b>MALTE</b>
<b>Mr Ran Amir</b> Director Marine and Coastal Environment Division Ministry of the Environment Pal-Yam 15A P.O.Box 811 31007 Haifa, Israel Tel : +972 4 8633500 Fax : +972 4 8633520 E-mail:rani@sviva.gov.il	<b>Ms Ramona Scerri</b> Environment Protection Officer Marine Environment Section Pollution Control, Waste and Minerals Unit Environment Protection Directorate (EPD) Malta Environment and Planning Authority (MEPA) St. Francis Ravelin Floriana Malta Tel : +356 21 67 3084, 21678034 Fax : +356 21 66 0108 E-mail:ramona.scerri@mepa.org.mt
<b>ITALY</b> <b>ITALIE</b>	<b>MOROCCO</b> <b>MAROC</b>
<b>Mr Aldo Iacomelli</b> Head, Mediterranean and Middle East Unit Department for Global Environment, International and Regional Conventions Ministry for the Environment and Territory Via Cristoforo Colombo, 44 00147-Rome, Italie Tel : +39 06 57228117 Fax : +39 06 57228175 Mobile: +393355309797 E-mail:iacomelli.aldo@minambiente.it E-mail:aldo.iacomelli@uniroma1.it	<b>Mr Mohammed Blinda</b> Administrateur Service du Laboratoire National des Etudes et de Surveillance de la Pollution Secretariat d'État chargé de l'Environnement 36, avenue Al Abtal Agdal Rabat Maroc Tel: +212 37 762007 Fax: +212 37 762309, 772658 E-mail :M_Blinda@hotmail.com
<b>Mr Salvatore d'Angelo</b> Expert Ministry for the Environment and Territory Via Cristoforo Colombo, 44 00147-Rome, Italie Tel : +39 06 57228182 Fax : +39 06 57228168 E-mail:dangelo.salvatore@minambiente.it	
<b>Mr Dario Giardi</b> Expert Ministry for the Environment and Territory Via Cristoforo Colombo, 44 00147-Rome, Italie Tel : +39 06 57228118 Fax : +39 06 57228168 E-mail:giardi.dario@minambiente.it	
<b>LIBYA</b> <b>LIBYE</b>	<b>SLOVENIA</b> <b>SLOVENIE</b>
<b>Mr Abdulbaset Husain Elmiri</b> Environment General Authority P. O. Box 83618 Turkey Street Tripoli, Libyan Arab Jamahiriya Tel : +218 21 4840045 Fax : +218 21 4839991 Mobile: +218 91 2111994 E-mail:Elmeri2@yahoo.com	<b>Ms Alenka Malej</b> head Marine Biology Station Piran National Institute of Biology (NIB) 6330 Piran, Fornace 41 Slovenia Tel: +386 5 674 53 07 Fax: +386 5 674 63 67 E-mail malej@mbss.org

<b>SPAIN ESPAGNE</b>	<b>TURKEY TURQUIE</b>
<p><b>Mr Victor Escobar</b>            Jefe Area coordinacion institucional            Ministerio de Medio Ambiente            Plaza de San Juan de la Cruz s/n            28071 Madrid, Spain            Tel: +34 91 5976356            Fax: +34 91 5975980            E-mail: victor.escobar@sgnci.mma.es</p>	<p><b>Mr Tuncay Demir</b>            Head of Department of Water and Soil Management            Ministry of Environment and Forestry            Eskisehir Yolu 8 Km – Block C            Ankara 06100            Turkey            Tel: +90 312 2856703            Fax: +90 312 2855875            E-mail:tdemir06@yahoo.com            E-mail:tuncay_demir@hotmail.com</p>
<p><b>Mr Adrian Vecino</b>            Subdirección General de Cooperación Institucional y            Políticas Sectoriales            Ministerio de Medio Ambiente            Plaza de San Juan de la Cruz, s/n            28071 Madrid, Spain            Tel: +34 91 5976732            Fax: +34 91 5975980            E-mail: AVecino@mma.es</p>	
<b>SYRIA SYRIE</b>	
<p><b>Ms Reem Abed-Rabboh</b>            Director, Water Safety Directorate            Ministry of State for Environmental Affairs            P.O. Box 3773 - Tolyani Street            Damascus, Syrian Arab Republic            Tel: +963 11 3336027            Fax: +963 11 3335645            E-mail:env-min@net.sy            E-mail :reemabedrabbob@mail.sy</p>	
<p><b>Ms Lean Khabbaz</b>            MED POL National Unit            Water Safety Directorate            c/o Ministry of State for Environmental Affairs            P.O. Box 3773 - Tolyani Street            Damascus, Syrian Arab Republic            Tel: +963 11 3336027            Fax: +963 11 3335645            E-mail:env-min@net.sy            E-mail :reemabedrabbob@mail.sy</p>	
<b>TUNISIA TUNISIE</b>	
<p><b>Mr Samir Kaabi</b>            Directeur de controle            Agence Nationale de Protection de l'Environnement            (ANPE)            12 rue du Cameroun - Belvédère            B.P. 52            1002 Tunis, Tunisie            Tel: +216 71 289281            Fax: +216 71 848069            E-mail:Dt.Ctl@anpe.nat.tn</p>	
<p><b>Mr Lassaad Chouba</b>            Institut National des Sciences et Technologie de la mer            (INSTM)            Port de Pêche            2060 La Goulette            Tunis, Tunisie            Tel: +216 71 735848            Fax: +216 71 732622            E-mail:lassaad.chouba@instm.rnrt.tn</p>	

<b>OBSERVER</b>	
<b>PALESTINIAN AUTHORITY AUTORITEE PALESTINNIENNE</b>	
<b>Mr Said Jalala</b> Director General Environmental Quality Authority Palestine Environmental Quality Authority Al Nasser Street Gaza Palestinian Authority Tel: +97259 425893 Fax: +972 2 2229279 E-mail: Said_Jalala@hotmail.com	

<b>UNITED NATIONS BODIES AND SECRETARIAT UNITS SECRETARIAT DES NATIONS UNIES</b>	
<b>Mr Francesco Saverio Civili</b> MED POL Coordinator Coordinating Unit for the Mediterranean Action Plan P.O. Box 18019 48 Vassileos Konstantinou Avenue 116 10 Athens Greece Tel: +30 210 7273106 Fax: +30 210 7253196/7 E-mail:fscivili@unepmap.gr	<b>Mr Fouad Abousamra</b> Programme Officer Coordinating Unit for the Mediterranean Action Plan P.O. Box 18019 48 Vassileos Konstantinou Avenue 116 10 Athens Greece Tel: +30 210 7273116 Fax: +30 210 7253196/7 E-mail: foudad@unepmap.gr
<b>Ms Çolpan Polat Beken</b> Programme Officer Coordinating Unit for the Mediterranean Action Plan P.O. Box 18019 48, Vassileos Konstantinou Avenue 116 10 Athens Greece Tel: +30 1 7273132 Fax: +30 1 7253196-7 E-mail:scpb@unepmap.gr	<b>Mr Ante Baric</b> GEF Project Manager Coordinating Unit for the Mediterranean Action Plan P.O. Box 18019 48 Vassileos Konstantinou Avenue 116 10 Athens Greece Tel: +30 210 7273102 Fax: +30 210 7253196/7 E-mail: abaric@unepmap.gr
<b>Mr Baher Kamal</b> Information Officer Coordinating Unit for the Mediterranean Action Plan P.O. Box 18019 48, Vassileos Konstantinou Avenue 116 10 Athens Greece Tel: +30 1 7273103 Fax: +30 1 7253196-7 E-mail:bahe@unepmap.gr	
<b>UNEP/REGIONAL SEAS PROGRAMME</b>	<b>GLOBALPROGRAMME OF ACTION OFFICE (GPA)</b>
<b>Mr Elik Adler</b> Senior Programme Officer Coordinator, Regional Seas Programme Division of Environmental Conventions UNEP P.O.Box 47074 Nairobi, Kenya Tel: + 254 2 624544, 624033 Fax: + 254 2 624618 E-mail:ellik.adler@unep.org	<b>Ms Annie Muchai</b> Associate Programme Officer Division of Environmental Policy Implementation UNEP/GPA Coordination Office Kortenaerkade 1, 2518 ex The Hague The Netherlands Tel: + 31 70 3114460/79 Fax: + 31 70 3456648 E-mail: a.muchai@unep.nl

REGIONAL ACTIVITY CENTRES OF THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN CENTRES D'ACTIVITES REGIONALES DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE	
<b>REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR CLEANER PRODUCTION (CP/RAC) CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES POUR UNE PRODUCTION PROPRE (CAR/PP)</b>	
<b>Mr Victor Macià</b> Director Cleaner Production Regional Activity Centre (CP/RAC) 184, Paris Street 3rd floor 08036 Barcelona Spain Tel: +34 93 4151112 Fax: +34 93 2370286 E-mail: vmacia@cema-sa.org	
<b>Ms Mar Santacana</b> International Technician Cleaner Production Regional Activity Centre (CP/RAC) 184, Paris Street 3rd floor 08036 Barcelona Spain Tel: +34 93 4151112 Fax: +34 93 2370286 E-mail: msantacana@cema-sa.org	

REPRESENTATIVES OF UNITED NATIONS SPECIALIZED AGENCIES AND OTHER INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS REPRESENTANTS DES INSTITUTIONS SPECIALISEES DES NATIONS UNIES ET AUTRES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES	
<b>INTERNATIONAL ATOMIC ENERGY AGENCY (IAEA) AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE</b>	
<b>Mr Stephen J. de Mora</b> Head - Marine Environmental Studies Laboratory International Atomic Energy Agency Marine Environment Laboratory 4 Quai Antoine 1er - B.P. No.800 MC 98012 Monaco Cedex Principality of Monaco Tel : +377 97977272 Fax: +377 97977276 E-mail: S.de_Mora@iaea.org	
<b>WORLD HEALTH ORGANIZATION (WHO) ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE (OMS)</b>	
<b>Mr George Kamizoulis</b> Senior Scientist WHO/EURO Project Office Coordinating Unit for the Mediterranean Action Plan P.O. Box 180 19 48 Vassileos Konstantinou Avenue 11610 Athens Greece Tel : +30 210 7273105 Fax: +30 210 7253196 E-mail: whomed@hol.gr	

COMMISSION INTERNATIONALE POUR L'EXPLORATION SCIENTIFIQUE DE LA MER MÉDITERRANÉE (C.I.E.S.M.)	
<b>Mr Herve Thebault</b> Coordinator of CIESM Task Force Chercheur Environnement Marin Laboratoire d'Etudes Radioécologiques IRSN, base Ifremer BP 330 La Seyne-sur-mer France Tel: +33 494 304846 Fax: +33 494 304416 E-mail: herve.thebault@ifremer.fr	

<b>NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES</b>	
<b>Amici per la Vita onlus</b>	
<b>Mr Sergio Illuminato</b> President	
<b>Ms Assia Rosati</b> Strategic Coordinator	
<b>Mr Stewart Cenci</b> Senior Scientist	
Amici per la Vita onlus 30, Via delle Alpi 00198-Rome Italy Tel: +39 06 84242226 Fax: +39 06 8542475 Mobile: 39 339 6658025 E-mail: info@amiciperlavita.org www.amiciperlavita.org	
<b>CEFIC/EUROCHLOR</b>	<b>MAREVIVO</b>
<b>Mr Florent Raviola</b> Eurochlor/Atofina 4-8 cours Michelet La Défense 10 F-92091 Paris La Defense Cedex France Tel: +33 1 49008665 Fax: +33 1 49005503 E-mail: florent.raviola@atofina.com	<b>Mr Giovanni Guerrieri</b> MAREVIVO Associazione Ambientalista 100 Lungotevere A. da Brescia 00196-Rome, Italy Tel: +39 06 3217146-9 Fax: +39 6 3222564 E-mail: marevivo@marevivo.it
<b>Mr Carlo Trobia</b> CEFIC/Eurochlor SYNDIAL Spa Piazza Boldrini, 1 San Donato Milanese (MI) 20097 Tel: +390252032318 E-mail : carlo.trobia@syndial.it	

**ANNEXE II****ORDRE DU JOUR**

**Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion**

**Point 2 de l'ordre du jour : Election du bureau**

**Point 3 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

**Point 4 de l'ordre du jour : Examen et approbation des activités menées dans le cadre du Programme MED POL au cours de la période biennale 2002-2003**

4.1 Mise en œuvre du Programme d'actions stratégique et application du Protocole "tellurique"

- a) Plans d'actions nationaux
- b) Eaux usées municipales
- c) Déchets solides
- d) Pollution atmosphérique
- e) Pollution industrielle
- f) Modifications physiques et destruction des habitats
- g) Surveillance continue
- h) Renforcement des capacités
- i) Participation du public
- j) Rapports
- k) Autres activités liées au Protocole "tellurique"

4.2 Application du Protocole "immersions"

- 4.2.1 Rapport sur les activités d'immersion au cours de la période 1995-2001
- 4.2.2 Lignes directrices relatives à l'immersion de plateformes ou autres ouvrages placés en mer
- 4.2.3 Lignes directrices relatives à l'immersion de matières géologiques inertes non polluées

4.3 Application du Protocole "déchets dangereux"

**Point 5 de l'ordre du jour : Activités proposées pour la période biennale 2004-2005**

5.1 Mise en œuvre du Programme d'actions stratégique et application du Protocole "tellurique"

- a) Plans d'action nationaux
- b) Eaux usées municipales
- c) Déchets solides
- d) Pollution atmosphérique
- e) Pollution industrielle
- f) Modifications physiques et destruction des habitats
- h) Surveillance continue
- i) Participation du public
- j) Rapports
- k) Autres activités ayant rapport au Protocole "tellurique"

5.2 Application du Protocole "immersions"

5.3 Application du Protocole "déchets dangereux"

**Point 6 de l'ordre du jour : Considérations budgétaires par rapport au programme de travail 2004-2005**

**Point 7 de l'ordre du jour : Orientations et stratégies futures du programme MED POL : vers MED POL – Phase IV**

**Point 8 de l'ordre du jour : Questions diverses**

**Point 9 de l'ordre du jour : Adoption du rapport de la réunion**

**Point 10 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion**

### ANNEXE III

#### RECOMMANDATIONS

##### Au Secrétariat:

- Demander au Secrétariat (MED POL) de s'atteler à la formulation d'une nouvelle phase du MED POL (2006-2013) qui devrait répondre aux besoins des pays méditerranéens en termes d'évaluation, de prévention et de maîtrise de la pollution marine et côtière, y compris les impacts dus aux cours d'eau. Le programme devrait constituer un outil efficace pour la réalisation du développement durable grâce à l'adoption de l'approche "écosystème" comme cadre de gestion pour le MED POL, compte tenu du Plan de mise en oeuvre de Johannesburg ainsi que de la Stratégie marine et de la législation de l'Union européenne;
- Demander au Secrétariat (MED POL) de prendre en considération, tout au long de la mise en oeuvre du PAS, le plan de mise en oeuvre de Johannesburg et plus particulièrement les points relatifs au rendement énergétique et à la promotion de l'énergie renouvelable, à l'eau et à l'assainissement ainsi qu'aux nouveaux arrangements financiers.
- Demander au Secrétariat (MED POL) de prendre les mesures appropriées pour faire en sorte que les objectifs politiques du PAM soient présentés à l'U.E., afin que ceux-ci soient reconnus et pris en compte dans la préparation de la Stratégie marine européenne.
- Demander au Secrétariat (MED POL) de lancer des projets pilotes pour évaluer la faisabilité du système de rapports concernant l'évaluation de l'efficacité de la mise en oeuvre du PAS.
- Demander au Secrétariat (MED POL) de trouver des moyens pour assurer la participation accrue et la maîtrise par les Parties Contractantes et d'autres acteurs dans toutes les activités du MED POL, par leur participation dans :
  - o l'identification des activités et points à adresser au MED POL;
  - o la préparation de projets de documents techniques et politiques à soumettre aux Coordonnateurs pour le MED POL. Cet objectif pourrait être atteint par l'identification d'un ou plusieurs pays guides ou observateur(s) responsables de l'accomplissement de cette/ces tâche(s).

##### Aux Parties contractantes:

- Élaborer des Plans d'action nationaux pour lutter contre la pollution des zones marines et côtières due à des activités menées à terre dans le cadre de la mise en oeuvre du PAS; les plans devraient être opérationnels d'ici à 2005, être centrés au moins sur les points chauds de pollution identifiés et prendre en compte les objectifs généraux et spécifiques du PAS ainsi que les lignes directrices et les plans régionaux établis par le MED POL;
- Adopter l'approche proposée par le Secrétariat dans le Plan régional pour la réduction de 50% de l'apport de DBO d'origine industrielle en prenant en considération la date butoir de 2010 et demander au Secrétariat de mettre à jour les données et informations incluses dans le Plan, en tenant compte

respectivement des bilans de base nationaux des rejets de polluants et du concept de production plus propre;

- Considérer la surveillance continue comme un outil essentiel d'évaluation et de maîtrise de la pollution et évaluer l'efficacité des mesures prises, dans le cadre du développement durable et, en conséquence, formuler, mettre en œuvre et rendre opérants des programmes de surveillance permanente, y compris le programme d'eutrophisation récemment adopté, conformément aux objectifs et aux méthodes convenues au titre du MED POL, y compris l'évaluation de l'état des eaux transitoires, côtières et marines qui en résulte;
- Adopter le concept du système de rapports lié à l'évaluation de l'efficacité de la mise en oeuvre du PAS, proposé par le Secrétariat;
- Adopter les Lignes directrices pour l'immersion des plates-formes ou autres ouvrages placés en mer proposées par le Secrétariat, qui avaient été préparées en consultation étroite avec les autorités nationales;
- Adopter les Lignes directrices pour l'immersion des matières géologiques inertes non polluées proposées par le Secrétariat, qui avaient été préparées en consultation étroite avec les autorités nationales.